

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

COMMUNE DE GRENDELBRUCH

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal
Du 3 février 2021

Sous la présidence de KAES Jean-Philippe, Maire

Membres présents : HALTER Christian, CERASA Anne, EYDMANN Pierre, EPP Claudine, HIMBER Raymonde, TROTZIER Dany, HASSENFRAZ Etienne, BOURGUELAT Marie, ERHART Christine, SCHWEITZER Michaëla, KURY-KIMM Séverine, BOSSUET David, ZIMMERMANN Florian, MISTLER Adrien.

Secrétaire de séance : SCHWEITZER Michaëla

Date d'envoi de l'ordre du jour : 28 janvier 2021

La séance débute à 20h00

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2020
- 2° - Clôture de la régie de recettes pour la location de la salle des fêtes
- 3° - Clôture de la régie de recettes pour la vente de poubelles et livres
- 4° - Clôture de la régie de recettes pour les droits de place
- 5° - Achat d'un engin de déneigement
- 6° - Divers

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : prévisions de coupes et travaux ONF 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

2021-01 : Approbation du compte rendu du 10 décembre 2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020

2021-02 : Clôture de la régie de recettes pour la location de la salle des fêtes

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU la délibération du 27 mai 2020 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables,

VU l'avis conforme du comptable assignataire,

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'intérêts étant donné le faible encaissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression de la régie de recettes pour la location de la salle des fêtes, de la vaisselle et des emplacements au marché de Noël à compter du 4 février 2021
- DECIDE l'abrogation de la nomination du régisseur,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2021-03 : Clôture de la régie de recettes pour la vente de poubelles et de livres

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU la délibération du 2 septembre 2013 instituant une régie de recettes pour la vente des livres,

VU la délibération du 16 décembre 2013 instituant une régie de recettes pour la vente de poubelles

VU la délibération du 27 mai 2020 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables,

VU l'avis conforme du comptable assignataire,

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'intérêts étant donné le faible encaissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression de la régie de recettes pour la vente des livres à compter du 4 février 2021
- - DECIDE la suppression de la régie de recettes pour la vente des poubelles à compter du 4 février 2021
- DECIDE l'abrogation de la nomination du régisseur,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2021-04 : Clôture de la régie de recettes pour les droits de place

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU la délibération du 27 mai 2020 autorisent le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables,

VU l'avis conforme du comptable assignataire,

CONSIDERANT la mutation de notre police municipale,

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'intérêts étant donné que le paiement sera dorénavant semestriel voire annuel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression de la régie de recettes pour les droits de place à compter du 4 février 2021
- DECIDE l'abrogation de la nomination du régisseur,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

2021-05 : Achat d'un engin de déneigement

Le Maire informe les conseillers du projet d'achat d'un engin d'occasion principalement pour le déneigement, un Kubota 4X4 avec moins de 300 heures d'utilisation et un équipement complet. Cet engin a été prêté gracieusement afin que les services techniques puissent constater ses performances lors des derniers épisodes neigeux.

Un second engin de déneigement n'est pas négligeable et permet ainsi à 2 conducteurs, l'un avec le Kubota et l'autre avec l'Unimog communal de déneiger d'une manière plus rapide et efficace, particulièrement pour le premier dans les rues étroites avec du stationnement.

Ce véhicule trouvera aussi son utilité les autres mois de l'année.

Le devis indique un montant HT de 16 000,00 € soit TTC 19 200,00 € tout équipé avec lame et saleuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'acquisition du véhicule Kubota pour un montant HT de 16 000,00 € soit 19 200,00 € TTC
- INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

2021-06 - ONF : prévisions de coupes et travaux 2021

Après que M. TROTZIER Dany soit sorti de la salle, l'adjoint Pierre EYDMANN, présente au conseil municipal les prévisions de coupes et de travaux de l'exercice 2021. Aux vues de ces explications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, pour un montant prévisionnel de recettes brutes HT s'élevant à 221 060,00 € pour un volume de 3369 M3 de résineux et 211 M3 de feuillus. Un volume supérieur de BIL (409, M3) est également prévu ainsi que du bois ensterré pour 109 M3. Soit au total 4098 M3, ceci afin de couvrir les besoins financiers de la commune.

- DELEGUE le Maire pour le signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal et selon le montant des recettes enregistré.

- VOTE les crédits correspondants à ces programmes

- 107 630,00 € HT pour les travaux d'exploitation

- 57 100 € HT pour les travaux patrimoniaux

Soit au total 164 730,00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est clôturée à 21h30

Document certifié conforme

Grendelbruch le 9 février 2021

Le Maire : Jean-Philippe KAES

